



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines

Réunion du Jeudi 30 Juin 2016

Salle Polyvalente de Montazeau

19 heures

MEMBRES TITULAIRES/SUPPLEANTS PRESENTS et VOTANTS :

Mesdames CROSOIR, LAGORCE, et POINTET.

Messieurs C.BENEY, ROCHER, MAILLAT, FILET, AYRE, FONVIEILLE, DESCOINS, CAVIGNAUX, POURTAL, SCALIGER, BANIZETTE, MAUREAU, ROUSSEAU, MOUTREUIL, LABATUT, RADIN, BONNAMY, GRANEREAU, BATTISTON, BARAT, LAGARDE, CANU-MONGET et FAYET.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS ou EXCUSÉS :

Madame AUDUBERT, LART-SULPICE, RECLUS et M. ROHOF

Messieurs FOURCAUD, PANTAROTTO, REIX, MINEUR et DE MIRAS

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

26 délégués présents sur 30, le quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie de leur présence M. MATTERA et Mme ESPALLIER du SMDE 24 ainsi que Mmes et MM. les Délégué(e)s titulaires comme suppléants.

Question préliminaire.

En ouverture de séance M. le Président fait part à l'Assemblée de la réception d'une correspondance du Tribunal Administratif de Bordeaux portant requête de la commune de Lamothe Montravel en vue de faire annuler certaines délibérations du SIAEP relatives au refus de la proposition n° 21 et de l'adhésion au SMDE 24.

M. le Président demande à l'assemblée de délibérer pour lui permettre d'ester en justice sur cette affaire. **Les délégués votants acceptent à l'unanimité.**

Ordre du jour.

- Lecture du compte rendu de la séance précédente
- Délibération pour le transfert total du SIAEP de Vélines au SMDE 24 à compter du 31/12/2016
- Délibération autorisant M. le Président à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux
- Point sur les travaux
- Questions diverses

****Lecture du C.R. de la séance du 26/05/2016, l'assemblée n'émet aucune objection****

1. Délibération transfert du SIAEP de Vélines au SDME 24 :

M. le Président rappelle à l'Assemblée la teneur de la correspondance de la Préfecture de la Dordogne en date du 17 juillet 2016, transmise à chaque délégué avec la convocation à cette nouvelle séance du Conseil Syndical pour débattre du transfert du SIAEP de Vélines au Syndicat Mixte Des Eaux de Dordogne (SMDE 24).

Les points abordés au cours des débats sont essentiellement:

- Les impacts de la loi NOTRe qui conduira à la dissolution des syndicats d'eau potable soit en les fusionnant soit en les regroupant au sein des EPCI;

- L'intérêt d'un regroupement au sein d'une unité départementale où l'autonomie des entités des syndicats serait préservée au travers de "budget annexe" comme les statuts du SMDE 24 le propose.

Avant de passer au vote, M. le Président demande aux délégués s'ils désirent voter à bulletin secret, la réponse est NON à l'unanimité.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 22 voix pour et 4 voix contre (MME CROSSOIR, MM. LABATTUT, MOUTREUIL et MAILLAT), le Comité Syndical décide :

* Le SIAEP de Vélines transférera au SMDE 24, à compter du 31/12/2016, les compétences de "Production par captage ou pompage, traitement, transport (adduction), stockage, et distribution de l'eau potable"

* Conformément à l'article L 5212-32 du CGCT M. le Président notifiera cette délibération aux Communes adhérentes du SIAEP qui se prononceront sur la question dans un délai de **trois mois**; le transfert au SMDE 24 deviendra effectif après que la majorité qualifiée des communes soit effective et diffusion d'un Arrêté Préfectoral de transfert;

* Ce transfert de compétences au SMDE 24 entraînera la dissolution du SIAEP de Vélines à compter du 31/12/2016;

* Le Syndicat charge M. le Président de préparer avec le SMDE 24 le transfert dans les meilleures conditions.

2. Délibération autorisant M. le Président à ester en justice :

Comme annoncé en ouverture de séance M. le Président fait savoir à l'Assemblée que le 29 juin 2016 il a reçu un courrier émanant du Tribunal Administratif de Bordeaux (T.A.B. + loin) l'informant qu'une requête était déposée par la commune de Lamothe Montravel en vue de faire annuler les décisions du Conseil Syndical du SIAEP de Vélines concernant la proposition de fusion n° 21, refusée à l'unanimité, ainsi que celle traitant du transfert du SIAEP au SMDE 24.

Mme CROSSOIR, déléguée de la commune de Lamothe Montravel, expose à l'assistance ce qui a conduit M. Le Maire de Lamothe Montravel à saisir le Tribunal Administratif.

Après en avoir débattu, et ayant exprimé sa volonté de ne pas voter à bulletin secret, ***l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de :***

- Autoriser M. le Président à représenter le SIAEP de Vélines auprès de l'instance judiciaire saisie pour traiter de cette affaire,
- Se faire assister par un avocat,
- Signer tous documents administratifs afférents à cette affaire.

3. Point sur les travaux : Mme Iampolski F. présente les travaux en cours.

a) Réduction des fuites (sur 3 ans) :

Les travaux, pour un montant total de 2 748 500 €, dont 23% de subvention débutent. Il y a **14 505 m** de canalisation (3,3 %) à renouveler, **248** branchements (3,8 %) à reprendre, le chantier a démarré route du TIZAC à Port Ste Foy.

b) Tranche 57 : Marché à bons de commande de 150 000 € sur 3 ans dévolu à Suez Environnement, travaux de branchements, extensions et déplacements de réseaux.

c) Tranche 58 : Renouvellement et renforcement des réseaux d'AEP, 2 500 000€/3ans

St Méard les travaux à "Bernagaud" et au Sud sont en cours, courant juillet.

Les chantiers de St Vivien et Port Ste Foy (Nid du geai) sont achevés.

d) Tranche 55 : Création, réhabilitation des ressources en eau du SIAEP de Vélines

Requalification de la station de Garrigues, coût estimé: **1 200 000 € HT**, la mise au point des nouveaux dispositifs se poursuit et les travaux de finition de la station sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 20 h 00